[p. 219-228]

XI

PROBLÈMES DE CRITIQUE VERBALE DANS LE *DE OFFICIIS*, III, 45, DE SAINT AMBROISE

par R. P. MAURICE TESTARD

SOMMAIRE. — *Plusieurs fautes, au long de quelques lignes du* De officiis, *III, 45, peuvent être corrigées en suivant cette méthode : attacher de l'importance aux leçons difficiles des mss anciens, copiés par des scribes non érudits, et entreprendre la réflexion à partir de ces leçons. Celles-ci peuvent parfois être conservées : ou bien en raison d'emplois grammaticaux particuliers que d'autres copistes, bien qu'érudits, ont cependant éliminés par ignorance (ainsi* **debet***); ou bien si l'on organise entre eux et comprend autrement les membres de la phrase (ainsi l'omission de* **auerruncare***). Toutes les disciplines pratiquées par les philologues : grammaire, sémantique, stylistique, nombre oratoire, paléographie, phonétique, etc., peuvent être mises en œuvre pour l'amendement du texte.*

EPITOME. — *Nonnulla menda per paucas lineas libri* De officiis, *III, 45, emendari possunt hanc eamdem rationem ineundo ut lectiones difficiliores ueterum codicum qui a scribis non eruditis transcripti sunt, magni ducantur atque ab his lectionibus cogitatio incipiat. Hae lectiones, uel propter quosdam raros grammaticae usus quos alii scribae quamuis eruditi tamen per imperitiam respuerunt, uel si membra sententiae aliter inter se componantur intelleganturque, aliquando seruari possunt. Omnes disciplinae a philologis exercitae : grammatica, sensus uerborum, stylus, numerus, palaeographia, phonetica, etc., ad textum emendandum admoueri possunt.*

Dans le *De officiis*, III, 45, saint Ambroise condamne l'expulsion de Rome des étrangers, en temps de disette. La question des famines à Rome, à cette époque, a fait l'objet de diverses études, notamment de J.-R. PALANQUE, Edgar FAURE, L. RUGGINI [1].

Voici le texte de l'édition de KRABINGER, paru à Tübingen, en 1857 :

45. Sed et illi, qui peregrinos urbe prohibent, nequaquam probandi : expellere eo tempore, quo debent iuvare, separare a commerciis communis parentis, fusos omnibus partus negare, inita iam consortia vivendi averruncare; cum quibus fuerint communia iura, cum his nolle in tempore necessitatis subsidia partiri.

On pourra traduire ainsi le texte reçu : *Mais aussi ceux qui interdisent Rome aux étrangers ne doivent être approuvés en aucune manière : expulser dans le temps où ils doivent aider, mettre à part des échanges de la mère commune, refuser les productions répandues pour tous, détourner des communautés de vie déjà commencées; ceux avec qui ont existé des droits en commun, ne pas vouloir avec eux, en temps de nécessité, partager les secours.*

Ces premières lignes du *De officiis*, III, 45, de saint Ambroise posent

1. On consultera la bibliographie fournie dans mon édition de saint Ambroise, *Les devoirs, livre I*, Collection des Universités de France, Paris, Les Belles Lettres, 1984, introduction, p. 45, note 1.

plusieurs problèmes de critique verbale qu'il est utile d'éclairer les uns par les autres.

Allons d'abord à la difficulté que j'estime essentielle, dans un texte qui pourtant semble n'avoir posé aucun problème aux éditeurs, depuis plusieurs siècles, l'emploi du terme *auerruncare*. L'édition de KRABINGER, en 1857, comporte ce mot, mais signale qu'il est omis par un ms. de Bamberg [2], tandis qu'un autre [3] comporte *auocare*, et par une édition de Cologne, qui désigne celle de Ulrich ZELL; mais KRABINGER assigne à cette édition la date de 1466 [4], alors que ZELL publiait déjà un *De officiis* de Cicéron, en 1465 [5] — y aurait-il eu confusion? — et alors que l'édition d'Ambroise est généralement située vers 1470 [6]. Cette édition omet effectivement ce mot. MARCHANT, en 1494, porte *auocare*; FROBEN, en 1527, et CHEVALLON, en 1529, reprennent *auerruncare*, mais signalent en marge la leçon *auocare*; ÉRASME, GELEN et COSTER, en 1555, impriment *auerruncare*; ce que feront aussi les MAURISTES; et après eux les éditions modernes [7].

Pour tenter de bien poser le problème et de l'élucider, nous exposerons successivement chacun des arguments que l'on peut faire valoir, d'abord en faveur de la leçon *auerruncare*, puis en faveur de l'omission. Nous essaierons enfin de « démonter le mécanisme de la faute », c'est-à-dire de voir comment, à partir de la leçon authentique, s'est déroulé le processus qui a entraîné la faute.

* * *

Les manuscrits invoqués dans cette étude se répartissent en trois familles [8] :

Première famille :

P = Parisinus, Bibl. nat., lat. 1732, fol. 4-89 v°, saec. VIII[e].
V = Vaticanus lat. 266, fol. 131-195 v°, saec. IX[e].
M = Montepessulanus, Faculté de Médecine 76, fol. 1-72 v°, saec. X[e]-XI[e].
A = Vaticanus lat. 282, fol. 56 v°, col. 2-103, col. 1, saec. XI[e]-XII[e].

2. Aujourd'hui Bamberg, Bibl. nat., Patr. 4 (B.II.6), XI[e] siècle, fol. 19-79 v°, mss composite. Voir l'introduction de mon édition, p. 82.

3. Aujourd'hui Bamberg, Bibl. nat., Patr. 7 (B.II.9), XI[e]-XII[e] siècles, fol. 77-152, mss de la première famille. Voir mon introduction, p. 78.

4. I. G. KRABINGER, *De officiis ministrorum libri III*, Tubingae, 1857, p. 389 et VII-XII. Ces deux mss sont respectivement Bambergensis, Bibl. nat., Patr. 7 (B.II.9), XI[e]-XII[e] siècles et Bambergensis, Bibl. nat., Patr. 4 (B.II.6), XI[e] siècle.

5. *Allgemeine Deutsche Biographie*, DUNCKER et HUMBLOT, Berlin, 1971, vol. 45, p. 19-21. Cet ouvrage date d'avant 1465, l'édition du *De officiis* de Cicéron. Dans le catalogue de la Bibl. nat., n° 1146 et dans PELLECHET, n° 3722, on avance la date de 1465.

6. Ainsi *Gesamtkatalog der Wiegendruke*, II, Leipzig, 1926, n° 1606; M.-Louis POLAIN, *Catalogue des livres imprimés au quinzième siècle des bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 1932, I, p. 95, n° 165.

7. En dernier lieu G. BANTERLE, *Sant'Ambrogio, I Doveri*, Milano, Biblioteca Ambrosiana, 1977, p. 302.

8. Sur l'étude de la tradition manuscrite, voir mon édition *Saint Ambroise, Les devoirs, livre I*, Collection des Universités de France, Paris, Les Belles Lettres, 1984, introduction, p. 60-94.

Deuxième famille :

E = Monacensis, Bibl. nat., lat. 14641, fol. 48 v°-128, saec. IX^e.
W = Herbipolitanus, Bibl. univ., Mp. th., f. 7, fol. 1 v°-69 v°, saec. IX^e.

Troisième famille :

C = Parisinus, Bibl. nat., lat. 18064, fol. 1-111, saec. IX^e.
O = Parisinus, Bibl. nat., lat. 17361, fol. 1-92 v°, saec. IX^e.
B = Berolinensis, Bibl. nat., theol. lat., fol. 45 (Rose 284), fol. 1-131, saec. IX^e.

En faveur de la leçon *auerruncare* on peut faire valoir la tradition manuscrite. Elle est attestée par les deux mss E W de la seconde famille et en outre par un témoin dans la première, A^2, et dans la troisième, C.

Mais on objectera, en faveur de l'omission, le témoignage de tous les mss de la première famille, P V M A^1, qui sont très généralement les plus fiables parce qu'ils offrent un même texte, parfois difficile, mais qui exclut les arrangements diversifiés que l'on constate souvent[9] — et ici en particulier — dans les autres familles. A^2 représente, avec une addition *supra lineam* du terme *auerruncare*, à titre de correction ou simplement de double leçon, un témoignage d'un poids limité. L'accord des deux mss de la seconde famille, E W, s'explique mais perd de sa valeur lorsqu'on se souvient qu'il s'agit de deux mss frères. En ce qui concerne la troisième famille, le témoignage isolé de C, ms. peu fiable, mérite peu de crédit; quant à la leçon *auocare* de O et B, il n'est pas certain qu'elle représente la substitution d'un terme banal au mot rare *auerruncare* qu'elle attesterait ainsi indirectement. Cet éclatement de la tradition dans la troisième famille peut attester, plus probablement et comme souvent, la diversité des solutions apportées, l'une et l'autre non authentiques, aux difficultés d'un texte jugé lacunaire. Ce qui signifierait que les copistes de ces trois mss se sont trouvés devant des modèles qui attestaient l'omission, et que celle-ci représenterait le texte authentique, si celui-ci n'est pas lacunaire comme ils l'ont pensé.

Un argument important milite en faveur de la leçon *auerruncare*. Ce terme, rare sans doute et archaïque, se rencontre à deux autres reprises, dans l'œuvre de saint Ambroise : une fois, avant le *De officiis*, dans le *De fide*, I, 11, 73, à l'automne 378, où l'auteur utilise le mot dans son sens religieux classique de détourner un malheur[10]; saint Ambroise reprend librement un passage d'une tragédie de Pacuvius, *frag.* 42 (112) : « *di... amentiam auerruncassint meam!* »[11]. Ce qui devient chez le chrétien : « *Deus hanc auerruncassit amentiam!* ». Cette *amentia* étant l'affirmation que, dans la Trinité, le Fils est né dans le temps. Une seconde fois, après le *De officiis*, vers la fin de 394, dans l'*Explanatio psalmi* 47, 8, saint Ambroise utilise encore ce mot, toujours dans le sens classique de détour-

9. Y compris dans la seconde famille avec les leçons successives de E^1, E^2, E^3.

10. Voir Varron, *De lingua latina*, VII, 102. A noter que le mot n'apparaît plus dans le *Du Cange*.

11. Cité par Festus, s. u. *uerruncent*, éd. W. M. LINDSAY, Teubner, Leipzig, 1965, p. 511, l. 14-15; également repris par Arnobe, *Aduersus nationes*, I, 32, 1.

ner un malheur, mais dans un développement religieux chrétien où il s'agit d'*auerruncare luxuriam*. Observons que pour ces deux passages, la tradition manuscrite témoigne, par les accidents de la transcription ou les corrections tentées par les différentes mains, à la fois du caractère insolite et de la présence irrécusable du mot, toujours présent sous une forme ou sous une autre, jamais omis [12].

La thèse de l'omission, en ce qui concerne le *De officiis*, en outre du témoignage beaucoup moins assuré de la tradition manuscrite que dans ces deux autres emplois, comme nous l'avons vu, peut avancer un argument de très grand poids. Le mot *auerruncare* y serait employé dans une toute autre acception que dans les exemples précédents et, à vrai dire, à contresens de l'emploi classique : il ne s'agit pas du tout d'un sens religieux et encore moins d'un malheur à détourner. Tout au contraire, il est question de perpétrer un acte condamnable et de provoquer ainsi un malheur : par l'expulsion des étrangers, on détourne (ou on écarte ?) — on ne voit pas comment traduire *auerruncare* pour sauvegarder quelque chose de son sens spécifique — des communautés de vie déjà commencées. Contrairement à ce qu'on a pu penser, la leçon *auerruncare* ne fournit pas un texte satisfaisant, du point de vue du sens du mot latin et plus précisément encore de l'usage qu'en fait saint Ambroise lui-même dans deux autres emplois du mot qui sont, eux, très bien attestés.

Nous sommes en mesure maintenant de revenir à la tradition manuscrite, pour discuter d'un problème de critique verbale. Les partisans de la leçon *auerruncare* peuvent faire valoir que l'omission du mot est une faute qui s'explique facilement et qu'on ne saurait prendre pour le texte authentique. Ce terme, évidemment rare, aura déconcerté les copistes qui ne le connaissaient et ne le comprenaient pas; avec le temps, le mot, mal transcrit, est devenu de plus en plus inintelligible et irrecevable. Certains copistes, les consciencieux, l'auront omis, en laissant un blanc que les copistes suivants auront supprimé, n'en voyant plus la justification; les copistes moins scrupuleux auront purement et simplement omis ce mot sans signification [13].

Les partisans de l'omission objecteront d'abord que le terme *auerruncare* ne peut être omis involontairement, du fait de sa longueur, et qu'on ne saurait assimiler sa disparition au phénomène bien connu de la chute des petits mots [14]. Quant à l'hypothèse de l'omission volontaire, ils feront valoir que dans les deux exemples précédemment cités de l'emploi de ce mot par saint Ambroise, la tradition manuscrite témoigne d'une tenacité remarquable à maintenir le mot, même sous des formes corrompues [15]; que l'hypothèse paraît donc contredite par les faits.

12. Une seule leçon pourrait prêter à contestation : dans l'*Explanatio psalmi*, le cod. Parisiensis 1733, du XI[e] siècle, comporte *euacuare*, mais *in rasura*. On peut s'interroger sur ce qu'il y avait dans la *rasura* et si *euacuare* représente une interprétation, disons un avatar d'*auerruncare* ou un substitut.

13. Louis HAVET, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, Hachette, 1911, p. 127, n° 427; p. 201, n° 848; p. 304, n[os] 1231 et 1233.

14. Voir *Ibid.*, p. 126-127, n[os] 420, 424.

15. Voir *supra*.

Un argument peut paraître déterminant en faveur de la leçon *auerruncare* : la phrase sans ce verbe — ou un autre — est inachevée et de ce fait inintelligible. Il semble bien évident en effet que ce membre de la phrase ne peut se réduire à *inita iam consortia uiuendi*, accusatif « *pendens* » qui ne serait pas complément d'un verbe.

A quoi l'on peut répondre que cette observation relève d'une lecture myope du texte, c'est-à-dire d'une lecture morcelée, limitée à un trop bref contexte, telle que la pratiquent trop souvent les copistes ; ils lisent des mots et non pas des phrases ! Ils arrangent les mots d'un bout de la phrase, sans se rendre compte qu'ils détruisent l'ensemble de la phrase, ce qui est précisément le cas ici. Si l'on admet la leçon *auerruncare*, l'on se trouve devant quatre membres de phrase dont deux commencent par un infinitif *expellere*, *separare* (*iuuare* qui dépend de la relative, n'entre pas en ligne de compte) et deux se terminent par un infinitif : *negare*, *auerruncare*, avant un cinquième membre conclusif : *cum quibus...* Construction singulière, au rythme brisé, qui, pour donner un verbe à *inita iam consortia uiuendi*, doit admettre l'emploi absolu et inusité de *separare* que l'on prive de tout complément, avec une autre conséquence que nous examinerons plus loin.

En réalité, diront les partisans de l'omission, nous avons affaire à un mouvement oratoire continu, en trois membres, usage classique s'il en fût, construits sur le même procédé de style, qui, à la suite de la première phrase introductive : *Sed... probandi*, explique et souligne l'indignité du fait et l'indignation de l'auteur, en énonçant le verbe à l'infinitif en tête de chaque membre. Il s'agit là d'un exemple — bien connu du reste — de recherche d'un style très élaboré et complexe, qui consiste à employer conjointement trois procédés : l'infinitif de narration, avec le verbe à l'initiale, ayant valeur d'énoncé-fonction [16]. La structure devient donc ternaire : *expellere...*, *separare...*, *negare* [17]... Ce dernier verbe, pris dans son acception

16. Nous avons à faire ici à des infinitifs de narration pour lesquels je renverrai à l'étude de P. PERROCHAT, *L'infinitif de narration en latin*, Paris, Les Belles Lettres, 1932, où l'on trouve un bon nombre d'exemples d'infinitifs en tête de proposition. J. MAROUZEAU a souvent fait valoir la place du verbe à l'initiale et a eu le mérite, au cours de ses recherches, d'attirer progressivement l'attention sur la conjonction simultanée de ces trois phénomènes : verbe à l'initiale, infinitif de narration, énoncé-fonction, ce qui est très précisément le cas de notre texte. J'énonce ici les phénomènes dans un autre ordre que ci-dessus, intentionnellement : cet ordre me paraît être celui selon lequel J. MAROUZEAU a été amené à percevoir puis définir la complexité de ce procédé. Voir J. MAROUZEAU, *La phrase à verbe initial en latin*, dans *Revue des Études latines*, 15, 1937, p. 275-307, plus spécialement p. 297 et s. ; *L'ordre des mots dans la phrase latine, II le verbe*, Paris, Les Belles Lettres, 1938, p. 49-82, plus spécialement p. 72 et s. ; *Traité de stylistique latine*, Paris, Les Belles Lettres, 1946, tout particulièrement p. 212, 213 et 330 ; *Énoncé-autonome et énoncé-fonction*, dans *Latomus*, 11, 1952, p. 149-152 ; *L'ordre des mots en latin*, Paris, Les Belles Lettres, 1953, p. 45-51, spécialement 51, n° 132 ; *Sur un aspect de la corrélation en latin : le cas de l'énoncé-fonction*, dans *Revue des Études latines*, 38, 1960, p. 172-181. Ces divers travaux offrent des exemples de textes tout à fait comparables à celui de saint Ambroise que nous étudions.

17. Peut-on tirer argument, d'après une amicale suggestion de J. FONTAINE, de ce que ces trois membres offriraient des clausules de facture classique, en se souvenant que saint Ambroise était poète, attentif au rythme et aux quantités ? On noterait un dichorée : *debĕt iŭuārĕ* ; un crétique-spondée ou trochée : *ōmnĭbŭs pārtŭs* ; un nouveau crétique-spondée ou trochée apparaîtrait, à la condition d'admettre la scansion avec synérèse : *consŏrtĭă uĭŭēndĭ*, peut-être facilitée par une prononciation déjà sifflante du *t*, bien attestée plus tard. Il ne faut pas oublier que l'époque classique connaissait la synérèse et que saint Ambroise l'atteste, précisément dans le *De officiis*, I, 49, à propos de Virgile, *Georgica*, IV, 221-222. L'évêque scandait *ōmniă*, et fournissait la leçon authentique, rejetée par des copistes érudits, mais qui ignoraient la synérèse, d'après L. HAVET, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes*

habituelle, ayant pour complément *inita iam consortia uiuendi*, et non plus *fusos omnibus partus* qu'il faut restituer comme complément de *separare*. Suit un quatrième membre final, plus ample dans la forme, comme très souvent [18], de caractère plus général et conclusif pour le sens, nettement détaché des précédents par les procédés de la *uariatio*, qui placent en tête la subordonnée : *cum quibus...* et à la fin l'infinitif significatif : *partiri*.

Les tenants de la leçon *auerruncare* pourront objecter que dans la construction quadripartite, avant la conclusion *cum quibus...*, le verbe *separare* n'est pas pris absolument, mais qu'il a pour complément implicite le *peregrinos* du début du texte [19], comme du reste le premier verbe *expellere*.

A quoi l'on doit répondre que s'il en était ainsi, si ce sont les étrangers qu'on met à part *a commerciis communis parentis*, il faut entendre la *communis parens* de l'*Vrbs* dont précisément on les expulse, de Rome. Avouons tout d'abord qu'il serait au moins paradoxal de parler de Rome comme de la *communis parens*, pour les *peregrini* ! Or, au témoignage de Cicéron, Tite-Live, Columelle, Valère-Maxime, cette expression, ou des expressions très voisines, désignent la terre [20].

Et c'est, très précisément, l'acception que l'on restitue à *communis parentis* dans la lecture tripartite du texte, avant la conclusion *cum quibus...*, lecture où l'on observera la convergence des sens de *communis* et *fusos omnibus* dans la même proposition, et non plus disjoints sur deux propositions. C'est pourquoi, enfin, je fais volontiers du génitif *communis parentis* un complément de *partus* plutôt que de *commerciis* que l'on trouve en effet utilisé sans complément, toujours à propos du même sujet, mais s'agissant d'une famine antérieure, en 376, dans le paragraphe suivant, 46 [21].

Et je traduis : *Expulser..., retirer des échanges les productions de la mère commune répandues pour tous, refuser des communautés de vie déjà commencées*.

Il paraît possible enfin d'expliquer comment une faute s'est produite qui a conduit à l'insertion d'*auerruncare* ou *auocare*, insertion qui représente la faute au second degré. Les mss P V, E[1] W offrent la leçon *com-*

latins, Paris, Hachette, 1911, n[os] 1055-1056 ; 1069. Il convient d'ajouter que, dans le cas présent, l'argument ne saurait être considéré comme dirimant, puisque le texte reçu offre des clausules acceptables pour ses quatre membres, avec un dichorée : *debēnt iuuārē̆* ; un dispondée : *communīs pārēntīs* ; un nouveau dichorée : *partūs nĕgārē̆* ; un nouveau dispondée : *auĕrrūncārē̆*.

18. Suivant les conseils de Cicéron, *De oratore*, III, 186, et Quintilien, *De institutione oratoria*, IX, 4, 23.

19. Qui reprend de très près Cicéron, *De officiis*, III, 47.

20. Cicéron, *Tusc.*, V, 37 : *Vnde igitur ordiri rectius possumus quam a communi parente natura...*, la *natura* étant ici la terre avec toutes ses productions ; Tite-Live, I, 56, 12 : *... terram osculo contigit, scilicet quod ea communis mater omnium mortalium esset* ; Columelle, I, *praef.*, 2 : *Tellurem quae diuinam et aeternam iuuentam sortita communis omnium parens dicta sit...* ; Valère-Maxime, VII, 3, 2 : *... terramque communem omnium matrem existimans osculatus est*. Je ne connais que deux emplois de l'expression, avec des sens différents qui ne conviennent évidemment pas pour le texte qui nous intéresse. Dans Cicéron, *In Catilinam*, I, 17 : *... patria quae communis est parens omnium nostrum...* où le *nostrum* limite l'emploi de l'expression à la patrie romaine, qui ne peut être dite la *communis parens* des *peregrini* ! ; Pline le Jeune, *Panegyricus*, 39, où l'expression désigne Trajan, qui ne peut être dit, pas plus qu'un autre empereur : *communis omnium parens* des *peregrini* !

21. Saint Ambroise, *De officiis*, III, 46, où il s'agit de l'aide apportée à Rome par les *peregrini* : *... uel in conferendis subsidiis uel in celebrandis commerciis : ou bien en apportant des secours, ou bien en pratiquant des échanges*.

munes parentes. Cette leçon n'est pas étonnante pour les deux mss de la première famille, et surtout pour P, où l'on constate perpétuellement une confusion dans l'usage de *i* et de *e*[22]. Cette leçon n'a du reste entraîné aucune conséquence dans la première famille dont les copistes ne sont pas des érudits. Mais cette leçon, qui doit remonter à un ancêtre commun de la première et de la seconde famille, est passée aussi dans la seconde famille qui ne connaît pas la même confusion de *i* et de *e*, et dont les copistes sont beaucoup plus avisés. Il s'ensuivait que pour ces mss, *separare* avait un complément, *communes parentes*, qui n'évoquait plus la terre — et pas encore Rome, comme plus tard, au degré second de la faute — mais, en fonction de l'idée de communauté du contexte, des parents communs, sens peu satisfaisant à vrai dire, qui explique la correction de E^2 qui retrouve le génitif. On ne peut être qu'assez embarrassé pour comprendre cette expression, même en donnant à *parentes* le sens large de « proches ». Les deux mots paraissent constituer un pléonasme : les parents ou les proches ne sont-ils pas, par définition, en possession commune d'une parenté ? Si l'on soutient qu'il s'agit de mariages entre Romains et étrangers, qui font qu'une partie des familles, les étrangers, se trouvent séparés de parentés qu'ils ont en commun avec les Romains des mêmes familles, il est facile de répondre que cette idée apparaît en effet, au paragraphe suivant, 46, mais qu'elle est énoncée à l'aide d'une autre expression qui utilise *parens* mais évite *communis*; précisément parce que saint Ambroise savait le sens spécifique, que nous avons rappelé, de *communis parens* qu'il ne voulait utiliser qu'au singulier, à propos de la terre mère. Saint Ambroise écrit donc au paragraphe 46 : *Nostra illic familia, plerique etiam nostri parentes sunt.* On ne peut pas ne pas constater que cette seconde famille qui atteste la leçon *communes parentes* est celle qui, essentiellement, atteste la leçon *auerruncare*. Il existe entre ces deux leçons une relation de cause à effet : une fois *separare* doté du complément *communes parentes, fusos omnibus partus* devait glisser comme complément de *negare* et *imita iam consortia uiuendi* restait « *pendens* », sans verbe.

Le copiste du modèle de E et W, que l'on connaît pour son souci de comprendre ce qu'il écrit, et sa volonté de rendre intelligible ce qu'il ne comprend pas, était prédestiné à tomber dans le piège ici tendu : il restitua le verbe qui manquait à cette phrase. Et comme ce copiste était érudit et se piquait sans doute d'être philologue, il ne se contenta pas d'ajouter un mot banal et de son cru. *Auerruncare* qui était rare — que d'autres ne connaissaient pas — et qu'il avait peut-être lu chez saint Ambroise, rencontra toutes ses préférences de pédant.

Un lecteur, érudit lui aussi, d'un ms. de la première famille, A, crut devoir faire état de cette leçon sur son exemplaire. D'où la leçon de A^2. Quant à la troisième famille, la leçon unanimement attestée du génitif *com-*

22. On pourrait penser à une explication paléographique du fait. Cela supposerait un modèle rédigé dans une écriture ancienne, de type capitale où le *e* présentait la forme d'une haste verticale, identique au *i*, à laquelle s'ajoutaient seulement, sur la droite, à l'horizontale, trois traits ténus et courts. La confusion des deux lettres était facile, mais cela ne le sera plus avec l'onciale où la forme du *e* va s'arrondir. Ajoutons que cette confusion des deux lettres est telle dans P, que ce ms. a fait l'objet de toute une révision où P^2 rétablit en *e*, particulièrement en syllabe finale, ce que P^1 avait transcrit *i*. On

munis parentis, en quoi elle se sépare de la seconde famille, n'invite pas à lui prêter la leçon *auerruncare* de cette seconde famille, qui s'explique précisément par l'accusatif *communes parentes*. On peut penser qu'elle rejoignait la première famille avec l'omission d'*auerruncare*. Mais, comme le réviseur de A^2 pour la première famille, les copistes de la troisième découvrirent la leçon de la seconde famille, *auerruncare*. Ces copistes, connus pour être peu fiables, du fait de la liberté de leurs transcriptions, moins érudits que ceux de la seconde famille et qui comprenaient médiocrement le texte, malgré la leçon *communis parentis* qui les distinguait de la seconde famille, crurent que le texte de leur(s) modèle(s) était lacunaire, et optèrent, avec la liberté que j'ai rappelée, pour la construction de ce bout de phrase avec un verbe final : soit l'emprunt passif d'*auerruncare* comme C, soit, pour des copistes soucieux de fournir un bout de phrase plus facile à comprendre, l'introduction du verbe banal *auocare*, comme O et B.

Peut-être faut-il faire valoir, à la décharge de ces copistes ou réviseurs qui ont cru trop volontiers leur texte lacunaire, que la brièveté de ce troisième membre, par rapport au second, aura pu les inciter à tenter une autre répartition des termes de la phrase, en quatre membres, afin d'abréger le second et d'allonger ce qui devenait le quatrième ? Et des copistes plus érudits se crurent plus avisés en préférant ajouter, pour terminer ce quatrième membre, le mot — en l'occurrence le verbe — le plus long possible : *auerruncare*.

* * *

Dans les premiers mots de ce même paragraphe, il reste un problème de critique verbale à élucider. La première famille offre la leçon *debet* P V M ou *debent* A, la seconde *deberent* E W, la troisième *deberet* C B. O^1 comporte ici une lacune comblée par O^2 qui rejoint la leçon *deberent* de la seconde famille[23]. Les éditions fournissent : *debent*, ZELL, vers 1470, les MAURISTES et KRABINGER; *deberent*, MARCHANT, 1494; FROBEN, 1527; CHEVALLON, 1529; ÉRASME, GELEN, COSTER, 1555.

ne trouve pas, bien entendu, dans l'apparat critique de mon édition, la reprise systématique de ces deux leçons. Cette explication paléographique ne doit pas être retenue pour le *De officiis* de saint Ambroise. Il n'est pas vraisemblable en effet qu'au IV[e] siècle et ensuite, un ouvrage comme le *De officiis* ait été copié dans une écriture capitale, comme le fut Virgile. Déjà au IV[e] siècle, l'usage de la capitale était de plus en plus réservé à des manuscrits de luxe, notamment pour les œuvres de poètes épiques, Virgile au premier chef, mais aussi Prudence et plus tard Sedulius, seuls écrivains chrétiens, mais auteurs d'épopées, dont les œuvres, à ce titre, ont bénéficié de ce traitement exceptionnel. Voir B. BISCHOFF, *Paléographie de l'antiquité romaine et du Moyen Age occidental*, Paris, Picard, 1985, p. 64-70. L'explication de la confusion de *i* et *e* doit être d'ordre phonétique et tient à la prononciation du temps, particulièrement pour les finales où l'on généralise le *i*, dans le latin préroman dont portent la trace les manuscrits carolingiens du VIII[e] siècle — comme *P* — et du début du IX[e] siècle. Voir L. HAVET, *Manuel de critique verbale*, n° 1064; M. BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, Hachette, 1890, p. 106-113 pour *ē*) *i*; 113-117 pour *ĕ*) *i*; 117-123 pour *ī*) *e*; 123-126 pour *i*) *e*. Je remercie mes collègues P. FLOBERT et L. HOLTZ des suggestions qu'ils m'ont faites sur cette question.

23. Il n'est sans doute pas indifférent d'observer ce recours de O^2 de la troisième famille, à la seconde, après notre étude précédente, en particulier cf. *supra*, où l'on pense que la troisième famille, d'abord ne comportait pas *auerruncare*. Mais la comparaison avec la tradition de la seconde famille aurait amené les copistes de la troisième famille à considérer leur(s) modèle(s) comme lacunaire(s) et à insérer *auerruncare* ou *auocare*.

On peut observer que l'ensemble de la tradition du texte, à travers mss et surtout éditions, a choisi le pluriel, plus facile à admettre, nous verrons pourquoi, que le singulier. Mais un problème s'est aussitôt posé, relatif à l'interprétation de ce pluriel : s'agit-il d'un pluriel anonyme, le « on » français, qui s'accommodait de *iuuare* maintenu très souvent par inadvertance ou intentionnellement ? S'agit-il d'un pluriel dont le sujet implicite reprend le *peregrinos* du début du texte, ce qui devait entraîner avec A la correction de *iuuare* ou *iuuari* [24] ?

A ce problème s'ajoutait un scrupule de grammairien : puisque les étrangers avaient été chassés de Rome et que le devoir d'assistance n'avait pas été rempli, le verbe devait être énoncé à l'imparfait du subjonctif, temps de l'irréel du présent. Ce qui fut fait, au singulier par les mss de la troisième famille C B, ou au pluriel par ceux de la seconde famille E W (auxquels se joint O^2) et bon nombre d'éditions.

Toutes ces hésitations et cet éclatement de la tradition s'expliquent par le zèle de copistes érudits qui n'ont pas copié le texte qu'ils avaient sous les yeux, mais qui, en fonction de leurs ignorances — si érudits qu'ils fussent — ont prétendu amender le texte.

C'est évident pour l'emploi de l'irréel au singulier ou au pluriel : ils ignoraient que le latin exprime l'objectivité du devoir, indépendamment de la question de savoir s'il a été ou non exécuté. Mais le singulier *deberet* de C B, de la troisième famille, atteste et confirme indirectement le singulier *debet* de P V M, de la première famille. C'est également vrai pour l'emploi du pluriel qui a entraîné des problèmes de sujet : ils ignoraient qu'il existe un emploi impersonnel de *debet* [25] à partir duquel les problèmes de sujet ne se posaient plus.

Toutes les éditions, faites par des savants, et la plupart des mss copiés par des érudits ont abandonné la *lectio difficilior*, celle qui représente pourtant les meilleures connaissances grammaticales, celles de saint Ambroise lui-même : *debet*. Cette leçon savante a été fidèlement transmise par tous les copistes les plus anciens et non érudits de la première famille P V M. Paradoxe fréquent.

Voici donc l'ensemble du passage en latin, puis la traduction :

45. Sed et illi qui peregrinos urbe prohibent, nequaquam probandi : expellere eo tempore quo debet iuuare, separare a commerciis communis parentis fusos omnibus partus, negare inita iam consortia uiuendi ; cum quibus fuerint communia iura, cum his nolle in tempore necessitatis subsidia partiri.

Mais aussi ceux qui interdisent Rome aux étrangers ne doivent être approuvés en aucune manière : expulser dans le temps où il faut aider, retirer des échanges les productions de la mère commune répandues pour tous, refuser des communautés de vie déjà commencées ; ceux avec qui ont existé des droits

24. Mais P. FLOBERT, *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 569-570, a fait observer la fragilité et la confusion, au VI[e] siècle, des formes en *-ri* et *-re* de l'infinitif.

25. LEUMANN-HOFFMANN-SZANTYR, *Lateinische Grammatik*, II, München, 1972, p. 146.

en commun, ne pas vouloir avec eux, en temps de nécessité, partager les secours.

Pour tous les problèmes de critique verbale que nous avons eu à examiner dans ces quelques lignes du *De officiis*, III, 45, de saint Ambroise, ce sont les mêmes principes qui nous ont amené à retrouver, à partir des mêmes mss de la première famille, les leçons authentiques de l'évêque de Milan.